

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (268/2015)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Stalle 25

Identité du demandeur : JCDecaux Billboard Belgium s.a. - Madame Laurence Blaise-Blanquet

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42253-2015: le placement d'un dispositif publicitaire de 17m² de type Blacklight avec passerelle sur le pignon d'une maison

Zone : PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial
Zone de protection du parc Raspail

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre VI du RRU (habitabilité)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (269/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Bourdon 321

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Chantraine Eric et Lillywhite Isabel

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42463-2015: la rehausse d'une maison unifamiliale et modifications de baies en façade arrière

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°46bis Fond de Calevoet (AGRBC 17/10/1996)

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N° 46bis en ce qui concerne les articles OB

harmonie des maisons mitoyennes et OB k et m hauteur de façade et toitures à versants)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (270/2015)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Victor-Emmanuel III 11

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Timothée MOREL de WESTGAVER et Aurore SAVINIEN

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42437-2015: la transformation d'une maison unifamiliale et son extension en façade arrière

Zone : PRAS : zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (271/2015)

DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – Classe 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Stalle de 190 à 200

Identité du demandeur : Lidl Belgium GMBH & CO KG s.a.- Monsieur Sébastien Segers

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42513-2015 (ART.177): la démolition et construction d'un grand commerce spécialisé (bricolage), la construction d'un supermarché et aménager un parking commun de 89 emplacements et permis d'environnement classe 1B n°9480 :rubrique 152b - parking à l'air libre de 91 places

Zone : PRAS : zone de forte mixité, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

application de la prescription particulière 4.2.3° du PRAS (superficie de plancher des commerces comprise entre 200 et 1000 m²)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (parcs de stationnement à l'air libre pour véhicules à moteur en dehors de la voie publique comptant de 50 à 200 emplacements pour véhicules automobiles)

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

application de la prescription particulière 4.2. du PRAS (implantation d'un grands commerces spécialisé de moins de 3500 m²)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La secrétaire communale
Laurence VAINSEL..

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

A Uccle, le 07/12/2015.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (272/2015)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Trois Arbres 16

Identité du demandeur : Trois Arbres s.a. - Monsieur Marc Derely

Objet de la demande de d'urbanisme n° 16-42462-2015: la rénovation et le changement d'utilisation d'un immeuble de bureau en centre de revalidation psycho-sociale (équipement de santé)

Zone : PRAS : zone de forte mixité

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

application de la prescription générale 0.7.2. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (273/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Gelelytsbeek 37

Identité du demandeur : Monsieur Bruno Demeester

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° PL-521-bis -2015: la modification du lot 2 du PdL 521 en ce qui concerne le gabarit de la construction à ériger

Zone : PRAS : zone d'habitation

PL : n° 521 autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 18/10/2011 à M. et Mme Bertrand CHARLIER et Dominique LEFEBVRE

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (274/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Drève du Caporal 42

Identité du demandeur : Monsieur Frédéric Tiberghien

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42468-2015: la transformation lourde et l'extension d'une villa unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (275/2015)

DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – Classe 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Ilya Prigogine

Identité du demandeur : PRE DE LA PERCHE CONSTRUCTION s.a. - Monsieur Jacques Lefèvre

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42349-2015 (ART.177): la construction d'un immeuble de 34 appartements comportant un rez-de-chaussée commercial et un parking en sous-sol de 37 emplacements (**Lot B5**) et permis d'environnement classe 1B n° 9404 : rubrique 68B parking couvert de 37 places

Zone : PRAS : zone de forte mixité

PL : 471 quinquies du 06/11/2014

Motifs principaux de l'enquête :

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La secrétaire communale
Laurence VAINSEL..

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (276/2015)

DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – Classe 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Egide Van Ophem 40

Identité du demandeur : PRE DE LA PERCHE CONSTRUCTION s.a. - Monsieur Jacques Lefèvre

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42397-2015 (ART.177): la construction d'un immeuble de 27 appartements comportant en sous-sol un parking couvert de 27 emplacements (lot L.2.2) et permis d'environnement classe 1B n° 9403 : rubrique 68B parking couvert de 27 places

Zone : PRAS : zone de forte mixité

PL : 534 du 06/11/2014

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir N°534)

1B : article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnements couverts, salles d'exposition ...) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La secrétaire communale
Laurence VAINSEL..

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (277/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de la Cueillette 6

Identité du demandeur : Monsieur Frédéric de Vuyst

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42350-2015: l'extension d'une maison unifamiliale et la construction d'une piscine couverte

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : n°5 Kriekenput (AR du 06/06/1953)

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS 5) : Art II. Zone de jardin: destination, matériau de

façade et toiture. Art III: E. Espace entre bâtisse, G. matériau de toiture, H. Matériau de façade

application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 5 (Quartier Kriekenput)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (278/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Jean et Pierre Carsoel (32)

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Leponce Maurice & Faniel Nathalie

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42414-2015: la construction d'un immeuble de deux logements en duplex

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (279/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Bigarreux 23

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Arnoud Heeres & Aneta Gajda

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42377-2015: la rénovation lourde d'une maison unifamiliale : rehausse de la toiture, abaissement des niveaux de planchers sur sol, remplacement des châssis et seuils, modification du relief du sol, construction de garage à front de rue, aménagement extérieur côté rue

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n°5 Kriekenput (AR du 06.06.1953)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°5 en ce qui concerne l'implantation, le volume et l'esthétique)

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

Région de Bruxelles-Capitale

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (280/2015) DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Coghen 29

Identité du demandeur : Monsieur Alexeï Betguer

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42490-2015: la régularisation de travaux non conformes au permis délivré n° 16-41538-2014

Zone : PRAS : zone mixte

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (281/2015)
DEMANDE MIXTE DE PERMIS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – Classe 1B**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Stalle/Petite Drève du Maréchal

Identité du demandeur : Bruxelles Mobilité - Monsieur Jean-Paul GAILLY

Objet de la demande de certificat d'urbanisme n° 2015/2 : le réaménagement et extension du parking STALLE, le réaménagement des voiries et l'abattage des arbres (art. 177 CoBAT) et certificat d'environnement classe 1A n° 9567 : rubrique 224 parking couvert de 1045 places et 233 parking à l'air libre pour 89 places : 1^{ère} enquête uniquement sur le projet de cahier des charges de l'étude d'incidence (art.130§1 CoBAT)

Zone : PRAS : zone mixte et réseau viaire

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 141 du COBAT: demande soumise à étude d'incidence (art.18) garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur (parcs de stationnement, salles d'exposition, ...) comptant plus de 200 véhicules automobiles ou remorques)

application de l'art. 141 du COBAT: demande soumise à étude d'incidence (art.20) projet mixte soumis à étude d'incidence en vertu des ordonnances du 5/6/1997 relative au permis d'environnement et du 22/4/1999 fixant la liste des installations de classe I.A)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La secrétaire communale
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

A Uccle, le 07/12/2015.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER

MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (282/2015)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une seconde enquête suite à l'application de l'art.126/1 du CoBAT.

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Montjoie 165

Identité du demandeur : Bercom International s.a. - Monsieur Jacques Berrebi

Objet de la demande permis d'urbanisme n° 16-42322-2015: la construction d'une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **07/12/2015** au **21/12/2015** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 janvier 2016** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **21/12/2015**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 janvier 2016**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 07/12/2015.

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme
Marc COOLS

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER